

Compétence 5 : Évaluer les apprentissages



Définition

Développer et utiliser diverses modalités pour l'aide à l'apprentissage (évaluation formative) et la reconnaissance des compétences (évaluation sommative/sanction).

Contexte en FP

L'évaluation rigoureuse selon les normes ministérielles est indispensable pour l'obtention du diplôme et l'accès sécuritaire au marché du travail.



À FAIRE (Mise en pratique)

- Concevoir des instruments fidèles aux critères du programme d'études.
- Offrir des rétroactions fréquentes, précises et constructives en cours d'apprentissage.
- Respecter les balises ministérielles et les attentes de communication des résultats.



À ÉVITER (Pièges)

- Évaluer de façon subjective (« à la tête du client ») sans grille de critères validée.
- Attendre la fin d'un module complet pour corriger un geste, privant l'élève du droit à l'ajustement en continu.



Les 13 compétences de l'enseignant en Formation Professionnelle

De l'expert de métier au professionnel de l'enseignement.

Les Fondations

Compétences 1 et 2 : Les conditions sine qua non

Avec et pour les élèves

Compétences 3 à 8 : Le cœur des interactions directes

L'Équipe et le milieu

Compétences 9 et 10 : Le professionnalisme collaboratif

Le Professionnalisme

Compétences 11, 12 et 13 : L'éthique et le développement continu